



[Volet B]

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



26085672

le,

Déposé / Reçu le

29 JUIN 2026

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Greffe

N° d'entreprise : 0840 756 210

Nom

(en entier) : Charles-Antoine della FAILLE

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Avenue du Venezuela 10, Boîte 4, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : TRANSFERT/MODIFICATION DU SIEGE SOCIAL

DECISIONS DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE DU 8 MAI 2026

Décision 1 – Transfert du siège social de la Société

L'administrateur unique prend la décision de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante :

Avenue du Castel 33, 1200 Woluwe-Saint-Lambert

Cette modification prendra cours le 08/05/2026.

Décision 2 – Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution des décisions prises

L'administrateur unique confère tous pouvoirs à la SRL REYNDERS & C° (BCE 0840.398.991), représentée par son administrateur Miguel REYNDERS, ou Katarzyna BODNAR, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions prises, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

Pour extrait conforme,

REYNDERS & CO,
représentée par Katarzyna Bodnar
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).